

STATION D'EVALUATION DES JEUNES REPRODUCTEURS SALERS

OBJECTIFS:

Depuis 1981, le Herd-Book SALERS dispose d'une Station d'évaluation de jeunes mâles destinés à la monte naturelle.

L'objectif est de contrôler et comparer les performances des animaux entre le sevrage (à l'automne) et la mise à l'herbe.

Cette comparaison, dans un milieu identique, d'animaux de souches différentes permet par une extériorisation des potentiels, une mise en valeur et une différenciation réelle des animaux entre-eux.

Le principe de cette station est d'y associer au maximum les éleveurs-naisseur. C'est pourquoi, ces derniers prennent en charge les frais de pension des animaux et en restent propriétaires jusqu'à la sortie de la station (*).

A la fin de la période des contrôles, une sélection des animaux est effectuée en tenant compte des performances obtenues en station, des mensurations et de la conformation.

(*) Les animaux répondant aux objectifs de sélection de la race sont qualifiés et présentés à une vente aux enchères, tandis que les éliminés sont rendus à leur propriétaire. Les animaux qui font l'objet d'un contrat spécifique ("PENSION") sont qualifiés ou non mais repris systématiquement par leur propriétaire. Ils ne sont donc pas mis en vente.

Les demandeurs peuvent ainsi choisir sur catalogue et acheter avec un maximum de références le taureau dont ils ont besoin sur leur élevage. Agés en moyenne de 15 mois, ceux-ci sont prêts à faire la monte.

Les éleveurs-naisseur peuvent ainsi mettre en évidence les qualités de leurs animaux et les valoriser au mieux par un système de vente très adapté.

LE CHOIX DES ANIMAUX ENTRANT EN STATION :

Après proposition des éleveurs-naisseur, la sélection est faite par les techniciens du Herd Book ou de Bovins Croissance ou d'une commission (éleveur et technicien du Herd-Book Salers) qui trient parmi les animaux nés entre le 01/09/2013 et le 31/12/2013 remplissant les conditions suivantes :

soit **1) Animaux inscriptibles dans la section lait :**

- Père inscrit lait

- Mère confirmée lait avec origine connue et qualifiée si possible "Mère à Taureaux" avec la nouvelle grille de qualification sauf quelques veaux issus de femelles au 2^{ème} vêlage :

* ayant 2 vêlages réguliers connus

* ayant produit au moins une lactation correspondant à un niveau adulte de 3 000 kg de lait minimum et (ou) présentant des index Lait (M.U.) positifs.

soit **2) Animaux inscriptibles dans la section allaitante :**

- Père confirmé (lait ou allaitant)

- Mère confirmée allaitante avec origine connue et qualifiée

"Mère à Taureaux" avec la nouvelle grille de qualification

ou éventuellement :

* ayant produit au moins 3 vêlages réguliers

* ayant un index de production positif (IVMAT).

Dans les 2 cas, les animaux ont été sélectionnés en tenant compte plus particulièrement de leur développement, de leurs aplombs, de leur ligne de dessus et de leurs qualités de race.

Les visites de sélection ont été réalisées dans des exploitations indemnes d'IBR (cheptels qualifiés A ou B), et une sélection de 41 veaux a été effectuée sur les critères exposés ci-dessus.

LA CONDUITE DES ANIMAUX EN STATION :

Dès la rentrée, les animaux sont suivis sur le plan sanitaire (prophylaxie, déparasitage, traitement anti-stress, etc...).

- * Un allotement est fait en tenant compte de l'âge et du poids.
- * Trois périodes sont observées sur le plan alimentaire.

1 - Période d'adaptation (mise à niveau) (34 jours) :

Afin de replacer tous les animaux dans les mêmes conditions et gommer les différences pouvant provenir d'une conduite trop différente avant le sevrage, une première période de 6 semaines permet un passage progressif vers une alimentation à base de concentré.

Semaine N°	1	2	3	4	5	6	7	8
Quantité de concentré en Kg	1	1,5	1,5	2,0	2,0	2,5	3	3,5
	Foin à volonté							

Le concentré utilisé est un aliment type broutard devant assurer davantage une croissance squelettique qu'une croissance musculaire afin d'éviter les risques d'engraissement.

Le rationnement durant cette période a pour objet de gommer les différences non génétiques notamment, en extériorisant les croissances compensatrices éventuelles.

2 - Période de contrôle dite "Alimentation intensive" (84 jours) :

Cette période est destinée à mesurer la croissance des animaux avec une alimentation intensive (ration journalière : limite de 4 kg de concentré et foin à volonté).

Ce régime permet d'extérioriser les différences de potentiel de croissance entre les animaux. L'objectif de cette sélection est de favoriser une sélection sur la capacité d'ingestion. Les différences doivent se mesurer sur l'aptitude à ingérer une quantité suffisante de fourrages grossiers.

3 - Période de préparation à la vente (28 jours) :

Pour remettre les animaux dans les conditions d'élevage où ils se trouveront à la sortie de la station, le régime redevient progressivement à base de foin dominant.

Semaine	1	2	3
Quantité de Concentré	3,0	2,5	2,0
	Foin à volonté		

Ce régime permet d'avoir des animaux prêts à mettre à l'herbe, et à faire la monte sans problème.

LES CONTROLES EFFECTUES :

Contrôle de Croissance

A partir de la rentrée, les animaux sont pesés régulièrement tous les 28 jours. De plus, pour limiter les risques d'erreurs, une double pesée est effectuée au début et à la fin de la période de contrôle sur alimentation intensive. On peut ainsi connaître pour chaque animal :

* Le poids au sevrage, le poids à la sortie, et de calculer le poids à âge type de 400 jours (13 mois) permettant de comparer les animaux entre-eux.

* la vitesse de croissance sur chacune des périodes, celle qui est la plus intéressante étant la période de contrôle sur alimentation intensive.

Contrôle de Développement :

Les mensurations effectuées dès que les animaux atteignent l'âge de 13 mois permettent de juger le développement réel des différents points de l'animal.

Contrôle des pelvimétries :

Des mesures d'ouverture pelvienne (Hauteur Sacro Pubienne - Bi Illiaque Médian) sont réalisées. Ces contrôles permettent à la fois d'attirer l'attention sur les animaux à risque et de guider davantage le choix des animaux pour l'Insémination Artificielle.

Pointage :

Le pointage des animaux est effectué conjointement par les inspecteurs du Herd-Book et un technicien de l'INSTITUT DE L'ELEVAGE, selon la table de pointage qui permet de pointer séparément :

- * le Développement Musculaire (DM)
- * le Développement Squelettique (DS)
- * les Qualités de Race (QR)
- * les Aptitudes Fonctionnelles (AF)

Choix final des animaux :

L'élimination se fait à la fin des contrôles en cherchant dans chacun des critères les animaux trop inférieurs à la moyenne du lot. Ce choix est effectué par une commission d'éleveurs.

Evolution de la composition de l'IMOCR

	IFNAISasc	CRSE	DMSE	DSSE	QRSE	AFSE	OPSE*
Pondérations 2011/2012	0	0,32	0,16	0,23	0,06	0,23	0
Pondérations 2012/2014	0,081	0,359	0,216	0,017	0,030	0,070	0,226

(*) OPSE : Ouverture Pelvienne station